

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2022

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Maud DURNEY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Michèle ROCH, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Josianne ESCODO, Annabel LAJOURNADE, Fabien VIEL

Procuration : Josianne ESCODO à Line LALAURIE, Annabel LAJOURNADE à Guylène LIA

-=-=-

### Consultation pour la création d'un parking devant l'école primaire : résultats de l'appel d'offre

La remise des plis ayant eu lieu le 23 mai à 12 h, Mr GALANT du cabinet CITEA et le cabinet bordelais PALIMPSESTE, ont procédé à l'analyse des offres relatives au marché qui comprend 2 lots, VRD et espaces verts:

Lot 1 VRD :

- Entreprise COLAS : offre de base 163 725,88 € HT
- Entreprise EUROVIA : 160 223,06 € HT => retenue

Lot 2 : espaces verts :

- ANTOINE espaces verts : 11 997,31 € HT
- ID VERDE : 15 644,72 € HT
- BONO Paysages : 13 539,65 € HT => meilleur dossier technique => retenue

En ce qui concerne les options, seul le marquage au sol est retenu pour le lot VRD.

Quant aux feux tricolores, reste le nombre à définir, 2 ou 4 ? conseil sera pris auprès du TE47.

### Rénovation du stadium :

Mr HEN a présenté cet après-midi les résultats de la consultation : 4 lots sont en négociation sur les 8 qui composent ce marché

lot	Désignation	OFFRES BASE	
		MIEUX DISANTS BASE	PRIX PROPOSE BASE HT
1	GROS-ŒUVRE	USTULIN	118 711,82
2	DESAMIANTAGE-COUVERTURE	CM VIGIER + NOVAMIANTE	77 509,41
3	MENUISERIE EXTERIEURE ALU-METALLERIE	ACSM	39 268,00
4	MENUISERIE INTERIEURE BOIS PLATRERIE CARRELAGE FX-PLAFONDS	AIP	45 318,60
5	PEINTURE	FAU	12 617,00
6	SOL SPORTIF (non conforme à la norme)	VMS	33 549,00
7	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	BOUDON	33 260,00
8	SANITAIRES - VENTILATION	PECHON	22 140,14
TOTAL HT			382 373,97

Des options restent à choisir ; type de revêtement de sol, peinture du mur extérieur côté collège, mode de chauffage etc. elles détermineront le montant global du marché.

Les élus s'interrogent sur le type de revêtement de sol à prioriser car le nombre d'élèves du collège utilisant la surface est très important et son taux d'usure élevé ; le risque de voir s'abîmer rapidement ce sol fraîchement rénové rend difficile la prise de décision.

Mr HEN se charge de négocier avec les entreprises.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'ANS (Agence Nationale des Sports) dans le cadre d'une relance au titre des économies d'énergies.

### Vente des terrains à bâtir au lotissement des Caillabènes : lot n°12

En préambule, Mme le Maire rappelle que la Loi sur le Climat et la Résilience interdit désormais la construction sur de nombreux terrains ; la commune détient une parcelle attenante au lotissement qui pourrait contenir 4 lots constructibles ; il semble opportun de lancer le projet de viabilisation avant de perdre le bénéfice de la constructibilité ; les parcelles qui jouxtent ce lotissement appartiennent à la famille BRAYON, rencontrée il y a longue date dans l'éventualité d'une acquisition.

#### (délibération)

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup> ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil la demande d'acquisition émanant de particuliers, Mr et Mme Gérard STUYK (lot 12).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de céder

le **lot n° 12** d'une superficie de 834 m<sup>2</sup> au prix de 34 000 € (hors frais de notaire) à **Mr et Mme Gérard STUYK**

LOTS	Superficie	Surface plancher	Montant
Lot n°1	789 m <sup>2</sup>	233 m <sup>2</sup>	32 500 € TTC
Lot n°2	775 m <sup>2</sup>	229 m <sup>2</sup>	32 000 € TTC
Lot n°3	935 m <sup>2</sup>	276 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°4	736 m <sup>2</sup>	217 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°5	826 m <sup>2</sup>	244 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°6	737 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°7	854 m <sup>2</sup>	252 m <sup>2</sup>	35 000 € TTC
Lot n°8	887 m <sup>2</sup>	262 m <sup>2</sup>	36 500 € TTC
Lot n°9	939 m <sup>2</sup>	278 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°10	951 m <sup>2</sup>	281 m <sup>2</sup>	39 000 € TTC
Lot n°11	1003 m <sup>2</sup>	296 m <sup>2</sup>	41 000 € TTC
<b>Lot n°12</b>	<b>834 m<sup>2</sup></b>	<b>246 m<sup>2</sup></b>	<b>34 000 € TTC</b>
Lot n°13	831 m <sup>2</sup>	246 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°14	749 m <sup>2</sup>	221 m <sup>2</sup>	31 000 € TTC
Lot n°15	844 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	34 500 € TTC

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

### Projet de rénovation de l'éclairage public :

Le TE 47 accompagné par Mr PERIOLE, concepteur lumière, ont présenté à la municipalité un programme de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public afin de réduire les consommations d'électricité : il est constitué de plusieurs schémas potentiels tels que le remplacement des installations énergivores par des modèles à leds, le changement des mâts les plus anciens et la suppression de certains points lumineux jugés non indispensables, l'abaissement lumineux la nuit... Mr PLANTY suggère de poser des horloges sur chaque mât afin d'en contrôler le fonctionnement, des cellules photosensibles régulent déjà la mise en route des luminaires dans le centre du village. Une solution économique consisterait à rénover les mâts et poteaux existants et y poser des systèmes peu consommateurs. Le projet représente une somme importante pour la commune qui envisage d'étaler sur plusieurs exercices la dépense. Une nouvelle étude sera demandée au TE47.

Au port Lalande et au village de vacances certains luminaires pourraient être supprimés car en surnombre.

## Travaux en cours :

- ⇒ création d'un puits au stade de rugby : les travaux vont débiter sous peu et seront réalisés par Mr Fabrice DELPRAT, puisatier.
- ⇒ Le changement de certaines douches est en cours ; les travaux de carrelage ont débuté cet après-midi.
- ⇒ Chauffe eau vestiaires du foot : 2 sont à gaz et consomment en continu afin de produire de l'eau chaude, ce qui engendre un coût élevé pour la commune ; ils pourraient être remplacés par un modèle électrique ; des devis sont en cours.

## Enfants hors commune scolarisés à Castelmoron: projet de participation des communes aux frais de fonctionnement

Mme le Maire rappelle le bilan relatif aux coûts de fonctionnement 2021/2022 des écoles présenté lors de la dernière séance du conseil municipal. Il a mis en évidence un nombre important d'élèves provenant de communes extérieures, à savoir 21 sur 63 à l'école maternelle et 49 sur 123 au primaire ; le coût des dépenses de fonctionnement s'élève à 2144 € par enfant à la maternelle et 735 € à l'école élémentaire.

Le budget de la commune n peut plus supporter à lui seul cette charge aussi il a été décidé de demander une participation aux communes concernées.

Une réunion spécifique a eu lieu afin de déterminer les critères de facturation. Les tarifs qui seront appliqués à partir de janvier 2023, afin que les municipalités puissent inscrire au prochain budget les sommes nécessaires, prendront en compte les élèves inscrits sur l'année scolaire 2022/2023.

La participation sera la suivante :

Ecole maternelle		Ecole primaire	
Communes de la CCLT	Hors CCLT	Communes de la CCLT	Hors CCLT
500 € / an	800 € / an	300 € / an	400 € / an

### (délibération)

Madame le Maire rappelle l'obligation pour les communes de prendre à sa charge les dépenses des écoles publiques dont elle est propriétaire ; ces frais qui comprennent tant les dépenses d'investissement que de fonctionnement représentent une lourde charge pour les petites collectivités ; après avoir examiné le récent bilan des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Castelmoron sur Lot, la municipalité, contrainte de restreindre son budget face aux fortes augmentations des tarifs d'énergies et fournitures, envisage de demander une participation aux communes de résidence des familles ayant inscrit leurs enfants dans les écoles communales.

En effet, les statistiques démontrent une forte proportion d'élèves provenant de communes alentours, par contrainte professionnelle ou familiale. Durant l'année scolaire qui vient de s'écouler 2021/2022, on en dénombre pas moins de 70 sur 185 scolarisés, à savoir

21/62 à l'école maternelle

49/123 à l'école élémentaire

Le bilan des dépenses de fonctionnement, qui comprennent les données salariales et les frais annexes (fournitures scolaires, énergies, maintenance, téléphonie, internet), fait apparaître un coût pour la commune de 132927 € pour l'école maternelle et 87 741 € pour l'école élémentaire (cf annexe)

Ce qui représente un coût annuel par élève pour l'année scolaire 2021/2022 de

2 143.98 € / enfant école maternelle                    => 2 143.98 € x 21 élèves hors commune = 45 023 €

735.44 € / enfant école primaire                        => 735.44 € x 49 élèves hors commune = 36 036 €

Devant cette analyse financière, la municipalité détermine les modalités de participation financière des communes extérieures tel que le prévoit l'article L212-8 du code de l'Education ; cette participation aux frais de scolarité pourrait s'établir comme suit :

Pour chaque établissement, deux critères sont proposés :

- un tarif préférentiel destiné aux enfants dont les familles sont domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Lot et Tolzac
- et un tarif pour les autres communes

		Montant de la participation des communes extérieures par élève et par année scolaire
Ecole maternelle	CCLT	500 €
	Hors CCLT	800 €
Ecole primaire	CCLT	300 €
	Hors CCLT	400 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de demander une participation annuelle aux frais de scolarité des élèves dont les familles sont domiciliées en dehors de Castelmoron sur Lot
- Dit que cette participation sera due à compter de la rentrée 2022/2023 pour tout élèves inscrit durant l'année scolaire dans les établissements de la commune
- Fixe le montant de la participation comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches afin d'en appeler le versement auprès des communes concernées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Festivités

- Folkloriades du 22 au 24 juillet et réception des festivaliers et bénévoles à la mairie le dimanche matin
- Concert sur la terrasse de la mairie le 15 août à 20 h avec un groupe connu qui s'est produit lors de la fête de la musique ; le tarif devrait se situer entre 400 et 500 €
- Bodéga : retour au cœur du village 5 août (organisée par les clubs de Foot, rugby et gym) ; entrée gratuite. Quid de la subvention de 1500 € à verser, à quel club ?
- Forum des associations et fête de la communauté de communes: 3 septembre avec repas gourmand et feu d'artifice sur le stade de rugby.

## Questions diverses

- ⇒ Une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) a débuté ; menée par la CC Lot et Tolzac, elle concerne les propriétaires occupants dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.